



Voyage organisé par CSE et période du COVID 19

Par **ciloulo**, le **29/06/2020** à **14:36**

Bonjour

Mon CSE a organisé un voyage groupe qui a été annulé du fait du confinement. Le CSE nous a indiqué que ce voyage serait reporté en 2021, les dates ne sont pas connues à ce jour, vraisemblablement la même période.

Ma question est la suivante :

Si les nouvelles dates proposées ne me conviennent pas, ai-je la possibilité d'annuler et de récupérer l'acompte versé ?

Mon CSE m'indique que si les dates qui me seront proposées ne me convenaient pas, il me faudra justifier d'un refus de congés ou d'un impératif professionnel pour pouvoir être remboursé. Est-ce légal ?

Merci pour votre réponse.